

République Française
Département des Vosges
LÉPANGES-SUR-VOLOGNE

Nombre de membres en exercice: 13	Séance du mercredi 29 mars 2023 à 20 heures 30
Quorum :	L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf mars l'assemblée régulièrement convoquée le 23 mars 2023, s'est réunie sous la présidence de Virginie GREMILLET.
Présents : 10	Sont présents: Virginie GREMILLET, Philippe PARADIS, Gérard VILLEMIN, Monique AMET, Anne-Marie FREUDENBERGER, Audrey HERRMANN, Reynald HONORÉ, Hervé LAHAYE, Dominique PREVOT, Aurélie RINGER
Votants : 13	Représentés: Wilfried AGATY par Virginie GREMILLET, Magalie CHASSAING par Aurélie RINGER, Jessica EMERAUX par Gérard VILLEMIN
	Absents :
	Secrétaire de séance: Monique AMET

À l'ouverture de la séance, M. HONORÉ Reynald demande si le public pourrait avoir la parole. Madame le Maire précise que cela sera vu en fin de séance.

Concernant le procès-verbal du 08 mars 2023, M. PRÉVOT Dominique rapporte que la délibération 2023-025 fait l'objet d'un recours auprès des services du contrôle de la légalité de la Préfecture des Vosges car ce point n'était pas à l'ordre du jour de la séance. Il a donné lecture de sa demande et de la réponse apportée. Il demande donc le retrait de cette délibération du procès-verbal.

Madame le Maire précise que la délibération en question, qui est relative à la non-fermeture d'une classe aux écoles de Lépanges sur Vologne, était une délibération de principe, permettant au conseil municipal d'affirmer sa position quant aux décisions qui devront être prises prochainement. En aucun cas, cette décision formelle ouvre des droits tant juridique que financier. Ce point était lié à celui relatif au retrait de poste au sein du SRPI. En revanche, si le Tribunal Administratif est saisi, les conséquences seront infimes. En attendant, sans demande officielle de la Préfecture des Vosges de retirer cette décision, le procès-verbal ne sera pas modifié pour le moment.

M. HONORÉ Reynald déplore les explications données lors du vote de la délibération relative à la fermeture de classe. Il estime que le vote est erroné.

Madame le Maire rappelle que la question était comprise car une demande de vote à bulletin secret a été formulée.

Mme RINGER Aurélie et M. HONORÉ Reynald signalent que les propos du point 5 des affaires diverses sont des paroles rapportées de certains administrés et non leurs propres propos.

Après ces remarques, le procès-verbal est approuvé par 7 voix pour et 6 contre (CHASSAING Magalie, FREUDENBERGER Anne-Marie, HERRMANN Audrey, HONORÉ Reynald, PRÉVOT Dominique et RINGER Aurélie).

DE 2023 031: M57 - VIREMENT DE CRÉDITS ENTRE CHAPITRES

Madame le Maire rappelle que lors de la délibération n°2022-054 du 26 septembre 2022, le conseil municipal a adopté la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, qui offrent une plus grande marge de manoeuvre aux gestionnaires. Ainsi, en matière de fongibilité des crédits, l'organe délibérant a la faculté de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de

7.5% des dépenses réelles de chaque section et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal fixe le taux de fongibilité des crédits par section comme suit :

- 7.5 % pour la section de fonctionnement
- 7.5 % pour la section d'investissement

Pour : 8

Contre : 3 (HERRMANN Audrey, HONORÉ Reynald, PRÉVOT Dominique)

Abstention : 2 (CHASSAING Magalie, RINGER Aurélie)

ADHÉSION AU FOND DE SOLIDARITÉ LOGEMENT POUR L'ANNÉE 2023

Au regard des enjeux que représente le logement, un ensemble d'acteurs, et notamment les communes et les CCAS volontaires s'associent au Conseil Départemental, afin de permettre au Fonds de Solidarité Logement d'être un réel outil au service des personnes les plus vulnérables. Les communes ayant connaissance des besoins des personnes en difficulté confère un rôle incontournable dans l'accès aux droits de ces personnes.

Pour information, le Fonds de Solidarité pour le Logement des Vosges s'est construit autour de valeurs et d'objectifs forts :

- *agir le plus en amont possible des difficultés des familles en développant des actions préventives,*
- *considérer les aides financières attribuées aux familles, non pas comme des aides systématiques, mais comme un outil d'intervention s'insérant dans un objectif global d'accompagnement des projets personnels ou familiaux,*
- *inviter les bailleurs à développer une politique préventive vis-à-vis des risques d'impayés, une politique de logement permettant de garantir la mixité sociale et les équilibres de peuplement, et lutter contre l'habitat indigne.*

Après discussion, le Conseil municipal décide de reporter ce point. Les membres présents souhaiteraient avoir un retour sur le montant des participations versées par les communes similaires.

DE 2023 032: APPROBATION DU PLAN D'ÉPANDAGE DE LA SOCIÉTÉ PARMENTELAT DE GÉRARDMER

Vu l'avis de la Direction Départemental des Territoires des Vosges au titre de la Police de l'eau et des milieux aquatiques en date du 4 juillet 2022,

Vu l'avis favorable de l'Agence Régionale de la Santé au titre de la Veille et sécurité sanitaire et environnementale en date du 11 juillet 2022,

Vu l'avis de la Chambre d'Agriculture Grand Est au titre de l'organisme indépendant en date du 11 août 2022,

Vu la demande d'avis du Conseil municipal transmise par la Préfecture des Vosges,

Les parcelles situées sur le territoire communal et concernées par l'épandage n'ont pas été précisées.

Le conseil municipal est défavorable à l'épandage des boues de la société Parmentelat de Gérardmer.

Pour : 0

Contre : 11

Abstention : 2 (AGATY Wilfried, GREMILLET Virginie)

DE 2023 033: ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2023

Madame le Maire informe que pour l'année 2023, des dossiers de subvention ont été demandés à l'ensemble des associations lépangeoises. Pour les associations extérieures, ce dossier a été transmis à celles ayant bénéficiés d'une subvention en 2022. Les membres de la commission Communication et Animation ont vérifié l'ensemble des dossiers.

Associations lépangeoises	Associaions extérieures
13 associations	
9 dossiers déposés	8 dossiers déposés
9 dossiers recevables	8 dossiers recevables

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide le montant des subventions comme suit :

Associations lépangeoises	Montant	Associaions extérieures	Montant
Association de Parents d'Élèves de Lépanges et ses Environs	400	ADAVIE	150
Bibliothèque Pour Tous	400	ADMR	150
Association Familiale de Lépanges et ses Environs	1 250	Croix Rouge Française de Bruyères	40
Légion Vosgienne	150	Espérance de Bruyères - Gymnastique	40
Association Energie Jardins et Coeur	60	Judo Club de Bruyères	40
Lépanges Loisirs Animation	100	Amical des Donneurs de Sang Bénévoles de la Vologne	100
L'aventure lépangeoise	100	Paroisse Saint Antoine en Vologne	800
MAM La Cabane aux Sourires	100	Vélo Sprint Anould	50
Le Souvenir Français	60		

Une réserve de 800 euros est ajoutée au tableau ci-dessus.

Quelques documents sont encore attendus pour valider le versement.

Les montants seront inscrits à l'article 65748 du budget Principal et versés sous réserve :

- de l'organisation d'une manifestation, d'une action sur le territoire de la commune et/ou
- d'adhérents lépangeois

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Madame le Maire précise que le Vélo Sprint Anould n'a pas perçu la subvention 2022. Celle-ci sera versée sur le budget 2023, soit un total de 100 euros.

M. PRÉVOT Dominique n'a pas pris part au débat en ce qui concerne la Légion Vosgienne et le Souvenir Français.

Madame le Maire donne lecture de deux demandes de subventions extérieures supplémentaires :

- Club Vosgien - Elle précise que cette association est subventionnée par la CCB2V. Le conseil ne souhaite pas donner suite.
- Musique de Grandvillers - Un adhérent est lépangeois. Il est demandé de transmettre le dossier de demande de subvention pour étude.

DE 2023 034: OUVERTURE ANTICIPÉE DE CRÉDIT EN INVESTISSEMENT - BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire rappelle que les crédits inscrits en investissement en 2022 ne sont pas reconduits automatiquement l'année suivante.

Afin de payer certaines factures reçues en investissement, Madame le Maire demande à ouvrir des crédits en investissement. Ces montants seront intégrés aux budgets prévisionnels 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise d'ouvrir par anticipation les crédits de la manière suivante :

Budget Principal

2184 - Matériel de bureau et mobilier **1 000.00 €**

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Affaires diverses

1. Diocèse de Saint Dié

Madame le Maire donne lecture du courrier demandant des bénévoles pour l'entretien des églises du diocèse dont l'église Sainte Libaire de la commune. Elle informe qu'une réunion d'information aura lieu le jeudi 4 mai à 17h30 à Rambervillers.

2. AFN

Madame le Maire donne lecture du courrier des membres des AFN stipulant la dissolution de l'association en date du 8 décembre 2022. Le solde du compte de l'association sera reversé équitablement aux coopératives scolaires des 4 communes ayant toujours accordées généreusement des subventions aux AFN, soit 350 euros chacune.

3. Prochaine réunion de travail

Mardi 4 avril à 20h30 à la mairie pour la préparation du budget prévisionnel 2023.

4. Prochain conseil municipal

Mercredi 12 avril à 20h30 à la mairie

5. Manifestations à venir organisées par la municipalité

Dimanche 23 avril 2023 à 13h30 : Course cycliste "Prix de la Ville de Lépanges sur Vologne" avec le Vélo Sprint Anould

Dimanche 23 avril 2023 à 17h : Concert à l'église Sainte Libaire avec la chorale "Les Castafiores et Cie" de Gérardmer.

Samedi 29 avril 2023 à 13h30 : Parcours du Coeur avec 2 circuits de 6 et 10 km

6. Travaux Antenne Relais

L'entreprise intervient depuis le lundi 27 mars pour les travaux de terrassement. Fin avril, l'antenne relais devrait être installée.

7. Travaux Rue des Sources

Mme HERRMANN Audrey s'interroge des travaux qui ont lieu sur le plateau de Palhieu. Madame le Maire informe qu'un banc est en cours d'installation pour les promeneurs.

8. Intervention de M. HONORÉ Reynald

- Il donne lecture du mail de Mme MOUGEOT Christelle concernant le courrier de la municipalité sur la fermeture d'une classe.
- Il demande la date de parution du bulletin municipal. Madame le Maire précise qu'il manquait 1 ou 2 articles. De plus, il a fallu relancer massivement les annonceurs en début d'année.
- Concernant Mme POIROT Carine, il indique qu'elle a quitté le poste de secrétaire du SRPI depuis le 21 mars 2023. Pour information, Madame le Maire répond que depuis son embauche par la commune en mars 2022, sa rémunération a été totalement supportée par Lépanges sur Vogne, alors que, pour la moitié de son temps, elle a assuré le secrétariat du SRPI. Une convention de mise à disposition devait être établie avec le SRPI à compter du 1er septembre 2022 pour régularisation. Il s'inquiète de son temps de travail pour la mairie, soit 15 heures. Madame le Maire informe qu'il y a assez de travail pour les deux secrétaires en poste. Face à cette décision, Mme POIROT Carine travaillera pour le compte de la commune et précise que le temps de travail cumulé des deux secrétaires est inférieur à celui existant avant son arrivée.
- Il informe que l'État alerte sur l'état de sécheresse pour l'été 2023, cela implique de réfléchir sur la nécessité du fleurissement de la commune.

Madame la Maire propose au public de prendre la parole.

Mme DIDIER Danielle demande des précisions sur les horaires d'éclairage public. Madame le Maire informe que le SDEV est intervenu en début de semaine pour appliquer les horaires validés lors de la séance du 26 septembre, soit une extinction de 22h30 à 6h30.

Personne d'autre ne souhaite intervenir, Madame le Maire lève la séance.

Séance levée : 22h02

Monique AMET,
Secrétaire de séance



Virginie GREMILLET,
Le Maire



The seal of the Municipality of Lépanges-sur-Vogne is circular, featuring a central emblem with a windmill and a plow. The text around the seal reads "MAIRIE DE LEPANGES-SUR-VOGNE" and "88600".